

FNB Ether à effet de levier Evolve

30 juin 2025

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets du fonds de placement. Vous pouvez obtenir les états financiers intermédiaires du Fonds gratuitement, sur demande, en composant le 1-844-370-4884, en nous écrivant à Evolve Funds, 161, Bay Street, Suite 1210, Toronto (Ontario) M5J 2S1, ou encore en visitant notre site Web, à l'adresse www.evolveetfs.com, ou celui de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Vous pouvez également obtenir de cette façon les politiques et procédures de vote par procuration du fonds de placement, le dossier de vote par procuration ou l'information trimestrielle.

FNB Ether à effet de levier Evolve

30 juin 2025

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du FNB Ether à effet de levier Evolve (le « Fonds ») consiste à offrir aux porteurs de parts une exposition à 1,25 fois les fluctuations quotidiennes du prix de l'ether en dollars américains et à réduire au minimum les écarts de suivi en investissant dans d'autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire. Le Fonds utilisera un levier financier pour atteindre son objectif de placement. L'effet de levier sera créé au moyen d'emprunts en espèces ou de toute autre façon permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Risque

Au cours de la période visée par le présent rapport, aucun changement apporté au Fonds n'a modifié considérablement le niveau de risque associé à un placement dans le Fonds. Les investisseurs éventuels devraient lire le plus récent prospectus du Fonds et examiner la description des risques qui s'y trouve.

Résultats d'exploitation

Étant donné que les activités liées aux parts de FNB non couvertes et aux parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains du Fonds ont commencé le 18 mars 2025, aucune donnée sur le rendement ne peut être présentée. Au 30 juin 2025, l'actif net du Fonds s'établissait à 3,7 millions de dollars.

Levier financier

Le tableau ci-dessous présente les niveaux de levier financier minimum et maximum du Fonds pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025, ainsi que le levier financier à la fin de la période de présentation de l'information financière et en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Le Fonds est classé comme un « organisme de placement collectif alternatif » au sens du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). À titre d'OPC alternatif, le Fonds est autorisé à utiliser ses actifs comme levier conformément aux restrictions énoncées dans le Règlement 81-102. Le Fonds prévoit actuellement atteindre ses objectifs de placement et créer un levier financier au moyen d'emprunts de fonds. L'exposition globale maximale des fonds aux emprunts de fonds ne dépassera pas environ 25 % de la valeur liquidative. Afin de s'assurer que le risque des porteurs de parts se limite au capital investi, le levier financier des fonds sera rééquilibré et ramené à 25 % de la valeur liquidative des fonds dans les deux jours ouvrables suivant le moment où le levier financier des fonds dépasse de 2 % leur ratio de levier cible de 25 % de la valeur liquidative.

Calcul du levier financier (valeur marchande des placements/valeur liquidative des placements)

Période terminée le	Levier financier minimum	Levier financier maximum	Levier financier à la fin de la période de présentation de l'information financière	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
30 juin 2025	1,203 : 1	1,330 : 1	1,263 : 1	126,30

Commentaires du gestionnaire de portefeuille

Au premier semestre de 2025, l'ether a affiché un rendement total décevant et inférieur aux marchés des cryptomonnaies dans leur ensemble, car les capitaux se sont tournés vers le bitcoin et d'autres solutions de rechange. Ce recul intervient en dépit d'une série d'obstacles macroéconomiques et structurels qui continuent de renforcer les perspectives de placement à long terme d'Ethereum. Il est important de noter que l'adoption récente de la loi GENIUS aux États-Unis a créé un cadre réglementaire clair pour les cryptomonnaies stables libellées en dollars, qui sont presque toutes fondées sur Ethereum. Cette avancée renforce son rôle central dans la croissance de la finance sur chaîne de blocs et de la jetonisation des actifs du monde réel¹.

En outre, l'adoption par les institutions s'accélère. Au premier semestre de 2025, les produits négociés en bourse de l'ether ont généré plus de 2,8 milliards de dollars de rentrées au premier semestre de 2025, les actifs sous gestion dépassant 14 milliards de dollars². Pendant ce temps, des sociétés ouvertes de trésorerie en ethers sont lancées. Par exemple, le stratège de Wall Street, Tom Lee, a comme but de créer la « microstratégie de l'ether ». BitMine a annoncé un placement privé de 250 millions de dollars visant à mettre en œuvre une stratégie d'achat liée à l'ether, dont elle souhaite faire son principal actif de réserve³.

FNB Ether à effet de levier Evolve

30 juin 2025

Les investisseurs demeurent prudents, malgré ce contexte favorable. Les taux d'intérêt élevés et un appétit moindre pour le risque en général ont limité les flux vers les jetons numériques de substitution, tandis que le bitcoin continue de dominer l'actualité et les flux de capitaux. Pourtant, sous la surface, les arguments structurels en faveur de l'ether sont sans doute plus solides que jamais. La loi GENIUS, l'explosion du nombre de cryptomonnaies stables, les gains d'efficacité de la couche 2 et l'afflux record d'investisseurs institutionnels suggèrent tous que l'ether consolide tranquillement sa position de chef de file dans l'écosystème des actifs numériques. Bien que les prix puissent demeurer volatils à court terme, ces facteurs à long terme laissent entrevoir un rebond potentiel de l'ether au second semestre, lorsque les conditions macroéconomiques se stabiliseront.

1) <https://cointelegraph.com/news/wall-street-piles-in-to-ethereum-as-stablecoins-are-greenlit-and-rwaa-expand>

2) <https://cointelegraph.com/news/crypto-etp-inflows-first-half-2025-last-year-17-8-billion>

3) <https://www.cnn.com/2025/06/30/wall-street-strategist-tom-lee-is-aiming-to-create-the-microstrategy-of-ethereum.html>

Événements récents

Les tensions commerciales se sont aggravées en 2025, les États-Unis envisageant d'imposer de nouveaux tarifs douaniers à leurs principaux partenaires commerciaux, dont le Canada et le Mexique, et de prendre des mesures de riposte plus larges à l'encontre d'autres pays. Les pays touchés pourraient riposter avec leurs propres tarifs douaniers, accroissant davantage l'incertitude liée au commerce mondial. Ces événements ont contribué à accroître la volatilité des marchés et pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier dans les secteurs commerciaux. La durée et l'incidence de ces événements demeurent incertaines, par conséquent, leurs répercussions financières sur les placements ne peuvent être estimées à l'heure actuelle.

Opérations entre parties liées

Evolve Funds Group Inc. (le « gestionnaire »), société constituée sous le régime des lois de l'Ontario, est le fiduciaire, le gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds et est responsable de l'administration quotidienne du Fonds. Le Fonds verse des frais de gestion annuels au gestionnaire en contrepartie de ses services. Les frais de gestion versés au gestionnaire sont considérés comme des opérations entre parties liées, car le gestionnaire est considéré comme une partie liée du Fonds. Les frais de gestion sont présentés à l'état du résultat global des états financiers annuels du Fonds et font l'objet d'une analyse plus détaillée ci-dessous.

Le Fonds est autorisé à acheter, vendre et détenir des titres de certains émetteurs qui sont directement ou indirectement liés au gestionnaire. En ce qui concerne les placements dans des émetteurs liés, le gestionnaire s'est appuyé sur l'approbation qu'il a reçue du Comité d'examen des investissements (« CEI »). Le gestionnaire se conforme à ses politiques et procédures actuelles à l'égard des placements auprès des émetteurs liés et se rapporte régulièrement au CEI.

Pendant la période de six mois terminée le 30 juin 2025, le Fonds a investi dans le FNB ether Evolve (le « fonds sous-jacent »), un fonds d'investissement géré par le gestionnaire.

Frais de gestion

Le Fonds ne verse aucuns frais de gestion au gestionnaire en ce qui a trait aux parts de FNB non couvertes et aux parts de FNB non couvertes en dollars américains. Le fonds sous-jacent détenu par le Fonds paie des frais de gestion.

Frais de gestion du fonds sous-jacent

Le fonds sous-jacent paie actuellement des frais de gestion qui sont calculés au taux de 0,75 % par année de la valeur liquidative moyenne quotidienne du fonds sous-jacent. Les frais sont cumulés quotidiennement et généralement payés tous les mois. Ces frais de gestion ont été encaissés par le gestionnaire dans le cadre de l'exploitation quotidienne du fonds sous-jacent, qui comprend notamment la gestion du portefeuille, la maintenance des systèmes de portefeuille utilisés pour la gestion du fonds sous-jacent, le maintien du site Web www.evolveetfs.com et la prestation de l'ensemble des autres services comme le marketing et la promotion.

FNB Ether à effet de levier Evolve

30 juin 2025

Frais d'administration

Les frais d'administration sont calculés en fonction d'un taux de 0,15 % par année de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds. Les frais sont cumulés quotidiennement et généralement payés tous les mois. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2025, le Fonds a engagé des frais d'administration de 1 313 \$. Ces frais d'administration sont encaissés par le gestionnaire pour les frais d'exploitation du Fonds, qui comprennent notamment, mais sans s'y limiter : les frais d'expédition et d'impression des rapports périodiques aux porteurs de parts; les frais payables à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts et au dépositaire; les frais raisonnables que le gestionnaire ou ses agents ont engagés dans le cadre de leurs obligations courantes envers le Fonds; les frais engagés par les membres du CEI liés au CEI; les frais liés à la conformité au Règlement 81-107; les frais liés à l'exercice, par un tiers, des droits de vote rattachés aux procurations; les primes d'assurance pour les membres du CEI; les honoraires payables aux auditeurs et aux conseillers juridiques du Fonds; les frais de dépôts réglementaires, les frais de bourse et de licence et les frais de CDS; les frais liés à la conformité à l'ensemble des lois, aux règlements et aux politiques applicables, y compris les frais liés aux exigences de dépôt continues, comme les frais de rédaction et de dépôt des prospectus; les honoraires des avocats, des comptables et des auditeurs; les frais du fiduciaire, du dépositaire et du gestionnaire engagés relativement à des questions qui ne relèvent pas du cours normal des activités du Fonds. Les frais d'administration que le Fonds verse au gestionnaire au cours d'une période donnée peuvent être inférieurs ou supérieurs aux frais d'exploitation que le gestionnaire engage pour le Fonds.

Frais d'exploitation du fonds sous-jacent

Le Fonds paie indirectement les frais d'exploitation engagés par le fonds sous-jacent dans le cadre de son exploitation, de son administration et de ses opérations de portefeuille connexes, y compris, sans toutefois s'y limiter : les frais d'impression et postaux des rapports périodiques destinés aux porteurs de parts; la rémunération payable à l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts et au dépositaire; les coûts décaissés raisonnables engagés par le gestionnaire ou ses mandataires dans le cadre de leurs obligations continues; les honoraires et frais des membres du comité d'examen indépendant se rapportant à des activités du CEI; les frais engagés pour se conformer au Règlement 81-107; les honoraires et les frais se rapportant à l'exercice du droit de vote par procuration par un tiers; les primes d'assurance des membres du CEI; les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques; les droits de dépôt en vertu de la réglementation, les droits d'inscription en bourse et les droits de licence (le cas échéant) et les frais demandés par CDS; les frais bancaires et les intérêts se rapportant aux emprunts (s'il y a lieu), les frais de maintenance du site Web; les frais de conformité à l'ensemble des lois, des règlements et des politiques applicables, y compris les frais engagés aux fins du respect des obligations d'information continue, comme les frais autorisés d'établissement et de dépôt de prospectus; les frais de comptabilité, les honoraires juridiques et les honoraires de l'auditeur, ainsi que les frais du fiduciaire, les frais de consultants (le cas échéant), de CF Benchmarks (en ce qui concerne la licence d'indice ou les frais de consultation, le cas échéant), du dépositaire et du gestionnaire qui ne sont pas engagés dans le cours normal des activités du fonds sous-jacent.

Faits saillants financiers

Les tableaux suivants présentent des informations financières clés sur le Fonds et visent à aider les lecteurs à comprendre ses résultats financiers pour la période indiquée.

Actif net par part du Fonds¹

	30 juin 2025 (\$)
Pour les périodes terminées les :	
Parts de FNB non couvertes – actif net par part	
Actif net par part au début de la période ²	19,38
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des charges	(0,08)
Gains (pertes) réalisés	(0,19)
Gains (pertes) latents	5,25
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	4,98
Actif net par part à la fin de la période	25,34

FNB Ether à effet de levier Evolve

30 juin 2025

Actif net par part du Fonds¹ (suite)

	30 juin 2025 (\$)
Pour les périodes terminées les :	
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains – actif net par part⁴	
Actif net par part au début de la période ²	27,68
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des charges	(0,11)
Gains (pertes) réalisés	(0,28)
Gains (pertes) latents	8,02
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	7,63
Actif net par part à la fin de la période	36,20

- 1 Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités du Fonds au 30 juin 2025. Les activités liées aux parts de FNB non couvertes et aux parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains ont commencé le 18 mars 2025.
- 2 Ce montant représente le prix de lancement initial.
- 3 L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation à la date considérée. L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation se fonde sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
- 4 Les montants par part sont présentés en dollars canadiens

Ratios et données supplémentaires du Fonds

	30 juin 2025
Pour les périodes terminées les :	
Parts de FNB non couvertes – ratios et données supplémentaires	
Valeur liquidative totale (\$) ⁵	1 900 590
Nombre de parts en circulation ⁵	75 000
Ratio des frais de gestion, compte non tenu de la quote-part des charges découlant du fonds sous-jacent ⁶	0,18 %
Ratio des frais de gestion ^{7, 10}	0,89 %
Ratio des frais d'opérations ⁸	0,07 %
Taux de rotation du portefeuille ⁹	4,81 %
Valeur liquidative par part (\$)	25,34
Cours de clôture (\$)	24,43

FNB Ether à effet de levier Evolve

30 juin 2025

Ratios et données supplémentaires du Fonds (suite)

	30 juin 2025
Pour les périodes terminées les :	
Parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains – ratios et données supplémentaires	
Valeur liquidative totale (\$) ⁵	1 809 762
Nombre de parts en circulation ⁵	50 000
Ratio des frais de gestion, compte non tenu de la quote-part des charges découlant du fonds sous-jacent ⁶	0,18 %
Ratio des frais de gestion ^{7, 10}	0,89 %
Ratio des frais d'opérations ⁸	0,07 %
Taux de rotation du portefeuille ⁹	4,81 %
Valeur liquidative par part (\$)	36,20
Cours de clôture (\$)	35,42

5 Ces renseignements sont présentés au 30 juin 2025.

6 Le ratio des frais de gestion, compte non tenu de la quote-part des charges découlant des fonds de placement sous-jacents, est établi d'après le total des charges plus la taxe de vente harmonisée (exclusion faite des distributions, des commissions et des autres coûts d'opérations du portefeuille) de la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

7 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges plus la taxe de vente harmonisée (exclusion faite des distributions, des commissions et des autres coûts d'opérations du portefeuille) de la période indiquée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.

8 Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et des autres coûts d'opérations du portefeuille, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. Le ratio des frais d'opérations comprend le coût de financement.

9 Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le gestionnaire de portefeuille du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds au cours de la période sont élevés, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

10 Le RFG du Fonds comprend une quote-part estimative du RFG de tout fonds de placement sous-jacent détenu dans le portefeuille du Fonds au cours de la période.

Rendement passé

Comme les parts de FNB non couvertes et les parts de FNB non couvertes libellées en dollars américains du Fonds sont offertes depuis moins d'un an, leur date de création étant le 18 mars 2025, la présentation de données sur le rendement de la période n'est pas autorisée.

Aperçu du portefeuille

Ensemble des titres

Titre	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
FNB ether Evolve	126,3
Total	126,3

Répartition sectorielle

Portefeuille par catégorie	Pourcentage de la valeur liquidative (%)
Actions	
FNB – Actifs numériques	126,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,2
Autres actifs, moins les passifs	(26,5)
Total	100,0

FNB Ether à effet de levier Evolve

30 juin 2025

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations que réalise le Fonds. Des mises à jour trimestrielles sont disponibles sur notre site Web, à l'adresse www.evolveetfs.com.



FNB Ether à effet de levier Evolve